

Organigramme du MINMAP

Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministre Délégué dispose :

- d'un Secrétariat Particulier,
- de deux (02) Conseiller Techniques,
- d'une Inspection Générale,
- d'une Administration Centrale,
- et des services déconcentrés.

Le MINMAP est organisé autour des services centraux et d'un réseau de services déconcentrés.

L'administration centrale du MINMAP comprend :

- le Secrétariat général;
- l'Inspection générale de l'évaluation des performances des services;
- l'Inspection Générale des Contrôles des Marchés Publics;
- la Direction Générale des Marchés des Infrastructures;
- la Direction Générale des Marchés des Approvisionnements et des Services;
- la Direction Générale des Contrôles des Marchés Publics;
- la Division des Etudes et de la Prospective ;
- la Division de la Programmation et du Suivi des Marchés Publics.

Chacune de ces structures est responsable du suivi d'un pan entier des Marchés Publics et dispose à ce titre de services propres dédiés à l'accomplissement de ses missions. L'Inspecteur Général des contrôles des MP est chargé du suivi et de l'évaluation du fonctionnement des activités de contrôle des Marchés Publics ; du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption dans le système de passation des Marchés Publics en liaison avec les autres services concernés.

Dans l'accomplissement de ses missions, il a accès à tous les documents des services contrôlés. Il peut, en cas de nécessité, requérir la force publique après avis conforme du MINMAP et conformément à la loi, en vue de lui prêter main forte pour constater les atteintes à la fortune publique.

Les Directions Générales sont chargées de l'organisation et du bon fonctionnement des Marchés Publics de leur ressort : travaux routiers ; bâtimentsetéquipementscollectifs;autresinfrastructures;approvisionnementstgénéraux, services et prestations intellectuelles; contrôle de la réalisation physique des Marchés Publics; élaboration des rapports de contrôle des réalisations physiques des Marchés Publics. Ces structures sont elles-mêmes réparties en Directions pour ce qui est des Directions générales; en Brigades centrales de contrôle en ce qui concerne la Direction générale des contrôles des Marchés Publics et en cellules pour ce qui est des Divisions, lesquelles ont en charge des aspects spécifiques des Marchés Publics du domaine concerné. Le reste des services se décline en Sous-directions, Services et Bureaux.

Les Services déconcentrés regroupent les Délégations Régionales et les Délégations Départementales des Marchés Publics. Les Délégations Régionales sont chargées entre autres de la coordination des activités des Délégations Départementales des MP ; de l'élaboration d'un plan de passation des marchés au niveau régional, en liaison avec les administrations concernées; de l'attribution et de la signature des marchés relevant de leur seuil de compétence ; de la signature des ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le coût et les délais des prestations de leur seuil de compétence; du suivi de l'exécution des projets dans leurs zones de compétence. Les délégations départementales quant à elles sont chargées du suivi administratif et technique de l'exécution des Marchés Publics au niveau départemental.

Chacun de ces échelons dispose de Services spécialisés et des Brigades (régionales et départementales) de contrôle de l'exécution des MP.

Organigramme schématique du MINMAP

